

Monaco, le 11 avril 2025

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, avec votre collaboration et le soutien du Gouvernement Princier, l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques (IMSEE) réalise une enquête statistique afin de calculer le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Principauté de Monaco pour l'année antérieure (2024).

Cet indicateur est indispensable pour notre pays. Aussi, en vertu de la Loi n° 419 du 7 juin 1945 et de l'Arrêté Ministériel n° 2013-155 du 19 avril 2013, je vous remercie de bien vouloir répondre à cette enquête **obligatoire** dans les délais impartis. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, conformément à la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles.

Quelle que soit la taille ou la nature de votre activité¹ – commerciale ou non –, et même en cas de création et/ou cessation en cours d'année 2024, **cette enquête vous concerne**. En conséquence, je vous prie de bien vouloir compléter avec le plus grand soin le questionnaire **avant le 23 mai 2025**.

Je vous rappelle que cette enquête a une finalité purement statistique, **sans lien avec la fiscalité**. Elle est menée par des personnes qualifiées et légalement habilitées de l'IMSEE.

Afin de faciliter votre déclaration, je vous encourage vivement à **utiliser le téléservice** accessible sur notre site internet imsee.mc. Connectez-vous ou inscrivez-vous ensuite au service MonGuichet.mc², puis saisissez le code d'activation du téléservice présent sur votre questionnaire.

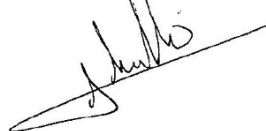
Vous avez également la possibilité de remplir le questionnaire papier joint et de le retourner à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques – Études et Calcul du PIB, grâce à l'enveloppe prévue à cet effet.

Pour toute question, nos collaborateurs restent à votre disposition au numéro vert **8000 2008**, via notre site internet imsee.mc, ou au **(+377) 98 98 98 88**.

Nous vous remercions par avance pour votre précieuse collaboration et comptons sur votre engagement dans cette démarche essentielle.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur



Alexandre BUBBIO

Vous êtes mandataire, expert-comptable, agent immobilier, ou un professionnel amené à traiter plusieurs déclarations chaque année ?

La démarche en ligne pour vos déclarations PIB vous permet :

- De **faciliter** l'envoi de données
- D'utiliser un **compte utilisateur unique**
- D'**automatiser l'export des données** depuis votre logiciel habituel

Plus d'informations sur www.imsee.mc ou téléphonez au 8000 2008 pour un accompagnement personnalisé.

¹ Y compris les loueurs de fonds, de parkings et les personnes physiques et morales non assujetties à la TVA (ex. associations, fondations, professions libérales, etc.)

² En cas de difficulté, vous pouvez contacter Monguichet.mc à l'adresse <https://contacts.gouv.mc/contactez-monguichet>, ou par téléphone au +377 98 98 95 99.

DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS RELATIFS AU CALCUL DU PIB 2024

AIDE PAR RUBRIQUES

Il est important de renseigner la date de clôture de l'exercice ainsi que sa durée, surtout en cas de changement de date de clôture. Toutes les cases doivent être renseignées dans la mesure du possible. Si vous êtes dans l'incapacité de renseigner un poste faute d'information (ex : variation de stocks), veuillez indiquer la mention « non disponible ». Les montants doivent être inscrits en entier sans les centimes. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la page dédiée à l'enquête PIB sur le site du Gouvernement Princier à l'adresse suivante <https://monentreprise.gouv.mc/thematiques/obligations-legales-et-fiscalite/obligations-legales-et-comptables/produit-interieur-brut/declarer-les-elements-relatifs-au-calcul-du-pib>.

Déclaration groupée

Dans le cas où vous recevriez plusieurs questionnaires (si vous avez plusieurs établissements) et que vous remplissiez un questionnaire global pour l'ensemble des établissements, merci de renvoyer également le formulaire de l'établissement annexe non rempli en mentionnant, dans la case prévue à cet effet, le numéro d'identification statistique (NIS) de l'établissement principal sous lequel la déclaration a été faite.

À noter que dans le cadre de la démarche en ligne, une déclaration individuelle devra être effectuée, pour chaque NIS.

Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des transactions réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle, normale et courante de l'entreprise.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

701 : Ventes de produits finis
702 : Ventes de produits intermédiaires
703 : Ventes de produits résiduels
704 : Travaux
705 : Études
706 : Prestations de services
707 : Ventes de marchandises
708 : Produits des activités annexes
709 : Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise

NB : Les produits des activités annexes (compte 708) sont des revenus qui ne font pas partie de l'activité principale de l'entreprise (ex. commissions, courtages, locations diverses, mise à disposition de personnel facturée, port et frais accessoires facturés, etc.).

En ce qui concerne les activités en nom personnel, les professions libérales ou médicales, les activités non assujetties à la TVA, les associations, le chiffre d'affaires de l'exercice correspond à l'ensemble des ventes, honoraires, prestations de services, travaux, soins et cotisations encaissés au cours de l'exercice.

Si vous exercez une double activité (en nom personnel et salariée), vous devez reporter uniquement le montant dégagé par celle en nom personnel.

Production Immobilisée (Questionnaire 1)

Correspond à une partie de la production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation ; c'est un produit d'exploitation enregistré à son coût de production.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

721 : Immobilisations incorporelles
722 : Immobilisations corporelles

Ce poste concerne essentiellement les entreprises réalisant de la transformation.

Montant des achats

Il s'agit de l'ensemble des achats de biens ou services qui seront soit revendus en l'état, soit transformés ou stockés.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

601 : Achats stockés – Matières premières (et fournitures)
602 : Achats stockés autres approvisionnements
603 : Variation des stocks (approvisionnements marchandises)
604 : Achats d'études et prestations de services
605 : Achats de matériel, équipements et travaux
606 : Achats non stockés de matières et fournitures
607 : Achats de marchandises
608 : Frais accessoires d'achat
609 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Variations des Stocks

Les stocks de produits fabriqués par l'entreprise ou en cours de fabrication (produits finis, produits intermédiaires, produits résiduels, en cours) ne sont pas portés directement au compte de résultat.

La différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture constitue la production stockée (ou le déstockage si le montant en est négatif). Cette variation de la production stockée, positive ou négative, est comprise dans les produits de l'exercice.

Il en est de même pour les marchandises et approvisionnements non vendus ou utilisés en fin d'exercice. La différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture constitue la variation de stock.

603 : Variation des stocks (approvisionnements marchandises)
71 : Production stockée (ou déstockage)

Consommations de l'exercice

Correspond à l'ensemble des charges d'exploitations directement consommées par l'entreprise.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

611 : Sous-traitance générale
612 : Redevances de Crédit-bail
613 : Locations
614 : Charges locatives et de copropriété
615 : Entretien et réparations
616 : Primes d'assurance
617 : Études et recherches
618 : Divers
619 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
621 : Personnel extérieur à l'entreprise
622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
623 : Publicité, publications, relations publiques
624 : Transports de biens et transports collectifs du personnel
625 : Déplacements, missions et réceptions
626 : Frais postaux et frais de télécommunications
627 : Services bancaires et assimilés
628 : Divers
629 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

Ne sont pas inclus les comptes des achats qualifiés d'investissements nécessaires à la production (immobilisations. Ex. achat de machines, ordinateurs, outillages, véhicules, etc.).

Si vous utilisez du matériel, du personnel, des locaux communs pour votre exploitation ou votre usage personnel, est seulement retenu la quote-part des frais et charges afférents à votre activité professionnelle.

Subventions d'exploitation

Revenu dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. À ne pas confondre avec les subventions d'investissement dont le but est d'acquiescer ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Impôt, Taxes et versements assimilés (Questionnaire 1)

Charges correspondant à des versements obligatoires à l'État et/ou institués par l'autorité publique. Dans cette rubrique il ne faut pas tenir compte de l'Impôt Sur les Bénéfices (ISB).

Salaires & Rémunérations Brutes

Poste constitué par l'ensemble des sommes brutes attribuées au personnel salarié de l'entreprise. Sont exclues les indemnités versées aux administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

Total des cotisations sociales

Correspond à l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives versées aux organismes de collecte et uniquement pour le montant patronal.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance
647 : Autres charges sociales
646 : Cotisations sociales personnelles de l'exploitation
648 : Autres charges de personnel

Il s'agit donc des cotisations CCSS/CAR, CARTI/CAMTI (ou autres caisses. ex. CGCS, CCPB, etc.), ASSEDIC, AMSF ainsi que de Retraite Complémentaire (ex : AG2R). Viennent ensuite les cotisations à des caisses complémentaires et mutuelles.

